



### Le PCPE en 4 notions clés :

- Eviter les situations critiques et de rupture
- Mini équipe dédiée et réseau de partenaires
- Intervention temporaire de 6 mois renouvelables
- Ne se substitue pas aux autres établissements et services

# PCPE

**PCPE - Adapei88**

**I.M.E Clair Matin  
13, rue de la Forêt  
88120 SAINT AME**

**Tél. : 03.29.61.23.12**

**[pcpe@adapei88.asso.fr](mailto:pcpe@adapei88.asso.fr)**



**Horaires du standard :**

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 16h00**



**Pôle de  
Compétences  
et  
de Prestations  
Externalisées**

**Pour les personnes  
en situation  
de handicap,  
sans solution  
adaptée**

## LES MISSIONS

- Évaluer des situations particulières
- Engager des prestations concrètes
- Assurer une cohérence de parcours
- Accompagner la personne dans l'accès à ses droits
- Construire un accompagnement inclusif
- Soutenir et guider l'entourage
- Prévenir et éviter les situations critiques

## L'ACCOMPAGNEMENT

- Entretien d'admission afin de recueillir les besoins et souhaits de la personne et/ou de son entourage
- Évaluation fonctionnelle de la personne
- Elaboration du Plan Individualisé de Prestation (PIP)
- Mise en place des prestations
- Évaluation régulière
- Pour une durée de 6 mois, renouvelable

## LIEUX D'INTERVENTION

Au plus proche du bassin de vie de la personne



A la maison



A l'école



En services  
extérieurs

Et tout autre endroit adapté pour la personne

## COMMENT EN BENEFICIER ?

**Avec une décision de la  
MDPH**

**Pour toute question, contacter le standard du PCPE au 03.29.61.23.12  
ou par mail [pcpe@adapei88.asso.fr](mailto:pcpe@adapei88.asso.fr)**